



Appel à candidature

La SFET recherche deux prestataires pour effectuer un travail de navette hippomobile sur la manifestation Paris Eiffel Jumping, qui aura lieu du 30 juin au 2 juillet 2017 à Paris.

Les prestations consisteront à assurer des services de transport de personnes lors de la manifestation Paris Eiffel Jumping :

- Selon le planning qui sera fourni sur place par le responsable du projet.
- Avec 2 à 4 chevaux attelés en paire, une voiture (minimum 12 places), un meneur et un groom.

➤ **Caractéristiques des chevaux**

- Races imposées : trait ardennais, trait auxois, boulonnais, breton, cob normand, trait comtois, percheron, trait poitevin mulassier, trait du Nord.
- Une première expérience en environnement urbain et/ou dans une foule dense sera appréciée.

NB1 : présence obligatoire des couples ânes/meneurs équipés, dès le jeudi 29 juin 18h. Départ prévu dès la fin de la manifestation le dimanche 2 juillet au soir à partir de 19h.

NB2 : Les chevaux, les harnais et la briderie seront bien entretenus et en parfait état.

NB3 : Le meneur devra être en mesure de présenter une responsabilité civile garantissant les dégâts causés par ses équidés.

NB4 : Il est de la responsabilité du prestataire d'assurer le bien-être de ses chevaux. Toute blessure due à un mauvais équipement ou une mauvaise manipulation est à la charge du prestataire.

➤ **Caractéristiques du prestataire**

La mise en œuvre d'un tel projet nécessite la constitution d'une véritable équipe de professionnels. Une équipe permet, en plus d'améliorer le confort et la sécurité des usagers, d'envisager des remplacements et ainsi de pallier à des soucis de maladie.

L'équipe devra être composée au minimum du meneur et d'un groom pour l'aider. Le groom doit également être capable de remplacer le meneur, d'intervenir à tout moment à la tête du cheval, d'aider à anticiper d'éventuels problèmes.

○ Compétences du meneur

Le meneur sera une personne formée voire diplômée, disposant des connaissances des techniques d'attelage, du cheval et de l'ensemble des équipements.

Le meneur devra soit (par ordre de préférence) :

- Être titulaire du Certificat de Spécialisation d'utilisateurs de chevaux attelés (Délivré par le Ministère de l'Agriculture)
- Être titulaire du diplôme de BPJEPS Attelage
- Être titulaire au minimum du galop 5 à l'attelage
- Être titulaire du diplôme de meneur-accompagnateur de tourisme équestre ET/OU justifier d'une expérience dans une activité identique.

Le meneur abordera une tenue adéquate.

○ Compétences du groom

Le groom abordera une tenue adéquate. Les chaussures de sécurité sont recommandées.

Il lui sera demandé d'assurer :

- Les arrêts du cheval
- De prévenir le meneur des risques éventuels
- De descendre rapidement et en sécurité de l'attelage en cas de besoin
- De remplacer le meneur en cas d'urgence.

Il devra dans l'idéal :

- Être titulaire au minimum du galop 5 à l'attelage
- De préférence, justifier d'une expérience dans une activité identique.

➤ Conditions de rémunération

Montant et modalités de facturation à nous préciser (frais de déplacement, d'hébergement et de restauration compris).

Frais de déplacement : 1,20€ / km pour un poids lourd, 0,70€/km pour un moins de 3,5T ou véhicule léger attelé.

L'hébergement des ânes est prévu sur le site, la paille sera fournie, prévoir concentrés et foin.

CANDIDATURE a retourner à :

SFET
83-85 Boulevard Vincent Auriol
75013 PARIS

ou gestion@sfet.fr

RENSEIGNEMENTS auprès de :

Marie Fouquier – 06 85 10 21 03

Clémentine Bonnin – 06 33 24 91 47

DATE LIMITE DE RETOUR : 31 mai 2017